

<http://ecoleetsociete.se-unesa.org/Consultation-sur-les-reperes-annuels-de-progression-du-CP-a-la-3e>



École & société

Consultation sur les repères annuels de progression du CP à la 3e

- Éducation - Actu -

Publication date: lundi 22 octobre 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Après avoir publié en mai 2018 des projets d'ajustement et de clarification des programmes » de sciences, français, mathématiques et EMC pour les cycles 2, 3 et 4, Éduscol propose en octobre des « Repères annuels de progression et attendus de fin d'année » soumis à consultation.

Cette publication, que certains réclamaient depuis l'organisation de la scolarité obligatoire en cycles participe à l'opération de démolition à bas bruit de la Refondation de l'École. Par ailleurs, ce nouveau document qui « oublie » les sciences montre bien le recentrage souhaité par le président Macron et le ministre Blanquer sur ce qu'ils appellent « *les fondamentaux* » (lire, écrire, compter et respecter autrui).

Pour l'essentiel, on retrouve dans la version d'octobre tout ce qui était déjà écrit dans les textes de mai 2018, organisé de façon un peu différente et saucissonné en micro-compétences au fil des différentes années du cycle. Pourquoi ? Ces repères annuels « *doivent permettre d'aborder de façon équilibrée les connaissances et compétences tout au long des trois années de chaque cycle* ». Encore une fois, les collègues apprécieront la confiance de l'institution dans leur professionnalisme.

Quel sera le destin de ces textes ?

Comme il est précisé sur la page d'accueil : « *Au cours de l'année 2018-2019, les repères annuels feront l'objet d'une appropriation par les professeurs, avant d'entrer en vigueur à la rentrée 2019.* »

Ces textes peuvent donc être compris comme des textes « finalisés » qui devront être mis en oeuvre dès la prochaine année scolaire.

Une consultation ?

Le site Éduscol précise que le ministre a souhaité engager « *du 18 octobre au 4 novembre 2018, une large consultation sur la mise en oeuvre des repères annuels et attendus de fin d'année.* »

Pas sur le fond, donc.

Pourtant, on peut lire que le but de cette consultation est « *destinée à recueillir [les] avis et suggestions [des professeurs].* »

Outre le fait que cette consultation ne dure que quinze jours et qu'elle se déroule pendant les congés scolaires, on peut s'interroger sur sa véritable finalité.

Un questionnaire ?

Le premier item est destiné à identifier le répondant. Les cases à cocher sont les suivantes : professeur en école, professeur en collège, directeur d'école, conseiller pédagogique / PEMF / PFA, IEN, IA-IPR, personnel de direction ou... « autre ».

Dans l'absolu ce questionnaire n'est donc pas destiné aux enseignants mais à toute personne souhaitant y répondre, y compris si elle n'a rien à voir avec l'Éducation nationale.

Suivent des questions ouvertes :

- Selon vous, quels sont les points forts des repères annuels de progression et des attendus de fin d'année ?
- Selon vous, quels sont les points à améliorer ?
- Comment envisagez-vous de mettre en oeuvre les repères annuels de progression et les attendus de fin d'année en classe ?

Consultation sur les repères annuels de progression du CP à la 3e

- Comment les repères annuels de progression et attendus de fin d'année peuvent-ils contribuer au travail d'équipe ?

Des repères inutiles, qui mettent en danger la construction même de la scolarité en cycles, rédigés unilatéralement, une « consultation » biaisée... Encore une fois l' « École de la confiance » est dévoyée.

Si malgré cela vous souhaitez quand même participer, il faudra vous armer de patience puisque chaque discipline et chaque niveau de classe fait l'objet d'un questionnaire indépendant...

Le lien vers la page Éduscol « **Consultation sur les repères annuels de progression et les attendus de fin d'année du CP à la 3e** » : <http://eduscol.education.fr/pid38211/consultation-reperes-et-attendus.html>